

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 21 JUIN 2012

2012-17 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

L'an deux mille douze, le jeudi 21 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 12 juin 2012, s'est réuni salle de la Boule d'Or, à Pontchâteau, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Excusés:

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LEGAL

Délibération affichée : le 22 juin 2012

2012-17 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Vu les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Pour faire suite à l'importante mission de formalisation des procédures entreprise en 2010 et 2011, plusieurs bases de données informatiques et comptables ont été récemment mises en place qui permettront un meilleur suivi des marchés de travaux. Ce travail n'est pas achevé à ce jour, en raison de la nécessité de reprendre et d'intégrer les données de manière rétroactive sur plusieurs années.

Ce travail important ne peut, faute de temps, être réalisé par des agents permanents du SYDELA.

Le comité décide :

- de créer un emploi non permanent pour faire face à cet accroissement temporaire d'activités.
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - Rémunération : compte-tenu des qualifications requises pour mener à bien cette mission, ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon.
La personne recrutée pourra bénéficier du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade.
 - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des chèques-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.
 - Durée du poste : trois mois à compter du 1^{er} juillet 2012.



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Bernard CLOUET